

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006

***silco***<sup>®</sup>

Dénomination commerciale: **9005 Black Matt Spray**

Date d'établissement: **15.12.2020**, Date de révision: **18.12.2025**, Version: **8.0**

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

---

### 1.1 Identificateur de produit

---

**Dénomination commerciale**

9005 Black Matt Spray

**Numéro**

[9005-0,5]

**UFI:**

C4XS-C0YG-E00F-JF83



<https://my.chemius.net/p/iL4Lf/en/pd/fr>

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

---

**Utilisations identifiées pertinentes**

Couche transparente. Peinture.

**Utilisations déconseillées**

Ne pas utiliser à des fins autres que celles prescrites.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

---

**Fournisseur**

SILCO d.o.o.  
Sentrupert 5a  
3303 Gomilsko, Slovénie  
+386 3 703 3180  
msds@silco.si

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

---

**numéro de téléphone hors horaires de bureau**

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

**Fournisseur**

112

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

---

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

---

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9005 Black Matt Spray**

Date d'établissement: **15.12.2020**, Date de révision: **18.12.2025**, Version: **8.0**

Aérosol 1; H222 Aérosol extrêmement inflammable.

Aérosol 1; H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3; H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)



**Mention(s) d'avertissement: DANGER**

**Mentions de danger:**

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Informations supplémentaires sur les dangers (UE) :**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Mentions de précaution :**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation nationale.

**Contient:**

acétone

acétate de n-butyle

butane-1-ol

## 2.3 Autres dangers

**PBT/vPvB**

Aucune donnée.

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substance susceptible de causer des troubles endocriniens.

**Informations complémentaires**

Aucune donnée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9005 Black Matt Spray**

Date d'établissement: **15.12.2020**, Date de révision: **18.12.2025**, Version: **8.0**

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Pour les mélanges voir 3.2.

### 3.2 Mélanges

Nom	CAS EC Index REACH	%	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Limites de concentrations spécifiques	Notes concernant les ingrédients
<b>oxyde de diméthyle</b>	115-10-6 204-065-8 603-019-00-8	40-50	Flam. Gas 1; H220	/	/
<b>acétone</b>	67-64-1 200-662-2 606-001-00-8	20-25	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066	/	/
<b>acétate de n-butyle</b>	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1	10-15	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 EUH066	/	/
<b>Talc</b>	14807-96-6 238-877-9 -	5-10	/	/	/
<b>Nitrate de Cellulose</b>	9004-70-0 - -	2.5-5	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	/	/
<b>Xylène</b>	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9	2.5-5	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Acute Tox. 4; H332	/	C

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9005 Black Matt Spray**

Date d'établissement: **15.12.2020**, Date de révision: **18.12.2025**, Version: **8.0**

Nom	CAS EC Index REACH	%	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Limites de concentrations spécifiques	Notes concernant les ingrédients
<b>butane-1-ol</b>	71-36-3 200-751-6 603-004-00-6	1-2.5	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336	/	/
<b>carbone</b>	1333-86-4 215-609-9 -	1-2.5	/	/	/
<b>acétate de 2- méthoxy-1- méthyléthyle [108-65-6]</b>	84540-57-8 283-152-2 -	1-2.5	Flam. Liq. 3; H226 Eye Irrit. 2; H319	/	/
<b>Translation required (11472_1)</b>	- - -	0.1-1	/	/	/

## Notes concernant les ingrédients

**C**

Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères.

Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Notes générales

Ne donnez rien à manger ou à boire à l'accidenté inconscient. Mettez l'accidenté sur le côté et libérez ses voies respiratoires. En cas de doute ou de malaise général consulter immédiatement un médecin. Montrer la fiche de sécurité ou l'étiquette au médecin.

#### Après inhalation

Sortez l'accidenté à l'air frais – quittez la région intoxiquée. Recourir à une assistance médicale.

#### Après contact cutané

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9005 Black Matt Spray**

Date d'établissement: **15.12.2020**, Date de révision: **18.12.2025**, Version: **8.0**

Enlevez les vêtements et les chaussures pollués. Rincez les parties du corps qui étaient en contact avec la formule avec beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

## **Après contact oculaire**

Rincez les yeux ouverts avec beaucoup d'eau immédiatement. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

## **Après ingestion**

Aucune donnée.

## **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

---

### **Après inhalation**

Les évaporations peuvent causer des vertiges et une syncope.

### **Après contact cutané**

Aucune donnée.

### **Après contact oculaire**

Rougeur, augmentation de la production de larmes, douleur.

### **Après ingestion**

Aucune donnée.

## **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

---

Aucune donnée.

## **RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

---

### **5.1 Moyens d'extinction**

---

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone, extincteur à poudre, extincteur à eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool.

#### **Agents d'extinction inappropriés**

Eau pulvérisée directe.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

---

#### **Produits de combustion dangereux**

Aucune donnée.

### **5.3 Conseils aux pompiers**

---

#### **Mesures de protection**

Refroidissez les récipients qui ne sont pas en flamme avec de l'eau et les éloigner de la région de l'incendie si possible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9005 Black Matt Spray**

Date d'établissement: **15.12.2020**, Date de révision: **18.12.2025**, Version: **8.0**

## Équipement de protection pour les sapeurs-pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection appropriés (dont casque, bottes de sécurité et gants) (EN 469) et un appareil respiratoire isolant (ARI) avec masque complet (EN 137).

## Informations supplémentaires

Aucune donnée.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

---

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

---

#### Pour les non-secouristes

#### Équipements de protection

Aucune donnée.

#### Procédés pour prévenir les accidents

Assurer une ventilation adéquate. Protégez les sources d'inflammation ou de chaleur possibles – ne pas fumer !

#### Mesures d'urgence

Aucune donnée.

#### Pour les secouristes

Aucune donnée.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

---

En cas de rejet dans l'environnement, informer les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

---

#### Pour le confinement

Aucune donnée.

#### Pour le nettoyage

Ramassez les propulseurs mécaniquement et laissez-les à l'entreprise de collecte des déchets agréée.

#### Autres informations

Aucune donnée.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

---

Voir aussi les rubriques 8 et 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

---

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

---

#### Mesures de protection

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9005 Black Matt Spray**

Date d'établissement: **15.12.2020**, Date de révision: **18.12.2025**, Version: **8.0**

## Mesures destinées à prévenir les incendies

Assurer une bonne ventilation. Gardez/utilisez hors des sources d'ignition – Ne pas fumer ! Utilisez des outils qui ne produisent pas d'étincelles. Évitez les décharges statiques.

## Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Aucune donnée.

## Mesures de protection de l'environnement

Aucune donnée.

## Autres mesures

Aucune donnée.

## Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Prenez soin de votre hygiène personnelle (lavage des mains avant la pause et à la fin du travail). Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. N'inhalez pas les évaporations/fumées.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

---

### Mesures techniques et conditions de stockage

Protégez contre le feu ouvert, la chaleur et les rayons de soleil directs. Garder loin de la nourriture, des boissons et de la nourriture pour les animaux.

### Matériaux d'emballage

Aucune donnée.

### Exigences relatives à l'espace de stockage et aux récipients

Aucune donnée.

### Température de stockage

Aucune donnée.

### Classe de stockage

Aucune donnée.

### Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Aucune donnée.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

---

### Recommandations

Aucune donnée.

### Solutions spécifiques à un secteur industriel

Aucune donnée.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

---

### 8.1 Paramètres de contrôle

---

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9005 Black Matt Spray**

Date d'établissement: **15.12.2020**, Date de révision: **18.12.2025**, Version: **8.0**

Nom	mg/m <sup>3</sup>	ml/m <sup>3</sup>	Valeur éphémère mg/m <sup>3</sup>	Valeur éphémère ml/m <sup>3</sup>	Remarques	Les valeurs limites biologiques
<b>Acétate de n-butyle (123-86-4)</b>	710	150	940	200	/	/
<b>acétone (67-64-1)</b>	1210	500	2420	1000	/	/
<b>Alcool n-butylrique (71-36-3)</b>	/	/	150	50	/	/
<b>Noir de carbone (1333-86-4)</b>	3.5	/	/	/	/	/
<b>oxyde de diméthyle (115-10-6)</b>	1920	1000	/	/	/	/
<b>Xylène. isomères mixtes. purs (1330-20-7)</b>	221	50	442	100	/	/

## Informations sur les procédures de suivi

NF EN 482 mars 2021 Exposition sur les lieux de travail - Procédures pour déterminer la concentration d'agents chimiques - Exigences élémentaires relatives aux performances  
 NF EN 689+AC avril 2019 Exposition sur les lieux de travail - Mesurage de l'exposition par inhalation d'agents chimiques - Stratégie pour vérifier la conformité à des valeurs limites d'exposition professionnelle

## valeurs DNEL/DMEL

### Pour le produit

Aucune donnée.

### Pour les ingrédients

Nom	type	Type d'exposition	durée de l'exposition	Remarques	Valeur
<b>oxyde de diméthyle</b>	ouvrier	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	1894 mg/m <sup>3</sup>
<b>oxyde de diméthyle</b>	consommateur	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	471 mg/m <sup>3</sup>
<b>acétone</b>	ouvrier	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	1210 mg/m <sup>3</sup>
<b>acétone</b>	ouvrier	par inhalation	bref effets locaux	/	2420 mg/m <sup>3</sup>
<b>acétone</b>	ouvrier	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	186 mg/kg pc/jour
<b>acétone</b>	consommateur	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	200 mg/m <sup>3</sup>

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9005 Black Matt Spray**

Date d'établissement: **15.12.2020**, Date de révision: **18.12.2025**, Version: **8.0**

Nom	type	Type d'exposition	durée de l'exposition	Remarques	Valeur
<b>acétone</b>	consommateur	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	62 mg/kg pc/jour
<b>acétone</b>	consommateur	par voie orale	prolongé effets systémiques	/	62 mg/kg pc/jour
<b>acétate de n-butyle</b>	ouvrier	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	300 mg/m <sup>3</sup>
<b>acétate de n-butyle</b>	ouvrier	par inhalation	bref effets systémiques	/	600 mg/m <sup>3</sup>
<b>acétate de n-butyle</b>	ouvrier	par inhalation	prolongé effets locaux	/	300 mg/m <sup>3</sup>
<b>acétate de n-butyle</b>	ouvrier	par inhalation	bref effets locaux	/	600 mg/m <sup>3</sup>
<b>acétate de n-butyle</b>	ouvrier	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	11 mg/kg pc/jour
<b>acétate de n-butyle</b>	ouvrier	par voie cutanée (peau)	bref effets systémiques	/	11 mg/kg pc/jour
<b>acétate de n-butyle</b>	consommateur	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	35.7 mg/m <sup>3</sup>
<b>acétate de n-butyle</b>	consommateur	par inhalation	bref effets systémiques	/	300 mg/m <sup>3</sup>
<b>acétate de n-butyle</b>	consommateur	par inhalation	prolongé effets locaux	/	35.7 mg/m <sup>3</sup>
<b>acétate de n-butyle</b>	consommateur	par inhalation	bref effets locaux	/	300 mg/m <sup>3</sup>
<b>acétate de n-butyle</b>	consommateur	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	6 mg/kg pc/jour
<b>acétate de n-butyle</b>	consommateur	par voie cutanée (peau)	bref effets systémiques	/	6 mg/kg pc/jour
<b>acétate de n-butyle</b>	consommateur	par voie orale	prolongé effets systémiques	/	2 mg/kg pc/jour
<b>acétate de n-butyle</b>	consommateur	par voie orale	bref effets systémiques	/	2 mg/kg pc/jour
<b>Xylène</b>	ouvrier	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	221 mg/m <sup>3</sup>
<b>Xylène</b>	ouvrier	par inhalation	bref effets systémiques	/	442 mg/m <sup>3</sup>
<b>Xylène</b>	ouvrier	par inhalation	prolongé effets locaux	/	221 mg/m <sup>3</sup>
<b>Xylène</b>	ouvrier	par inhalation	bref effets locaux	/	442 mg/m <sup>3</sup>

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9005 Black Matt Spray**

Date d'établissement: **15.12.2020**, Date de révision: **18.12.2025**, Version: **8.0**

Nom	type	Type d'exposition	durée de l'exposition	Remarques	Valeur
<b>Xylène</b>	ouvrier	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	212 mg/kg pc/jour
<b>Xylène</b>	consommateur	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	65.3 mg/m <sup>3</sup>
<b>Xylène</b>	consommateur	par inhalation	bref effets systémiques	/	260 mg/m <sup>3</sup>
<b>Xylène</b>	consommateur	par inhalation	prolongé effets locaux	/	65.3 mg/m <sup>3</sup>
<b>Xylène</b>	consommateur	par inhalation	bref effets locaux	/	260 mg/m <sup>3</sup>
<b>Xylène</b>	consommateur	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	125 mg/kg pc/jour
<b>Xylène</b>	consommateur	par voie orale	prolongé effets systémiques	/	12.5 mg/kg pc/jour
<b>butane-1-ol</b>	ouvrier	par inhalation	prolongé effets locaux	/	310 mg/m <sup>3</sup>
<b>butane-1-ol</b>	consommateur	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	55.357 mg/m <sup>3</sup>
<b>butane-1-ol</b>	consommateur	par inhalation	prolongé effets locaux	/	155 mg/m <sup>3</sup>
<b>butane-1-ol</b>	consommateur	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	3.125 mg/kg pc/jour
<b>butane-1-ol</b>	consommateur	par voie orale	prolongé effets systémiques	/	1.562 mg/kg pc/jour

## valeurs PNEC

### Pour le produit

Aucune donnée.

### Pour les ingrédients

Nom	Type d'exposition	Remarques	Valeur
<b>oxyde de diméthyle</b>	eau douce	/	0.155 mg/l
<b>oxyde de diméthyle</b>	eau (émission intermittente)	/	1.549 mg/l
<b>oxyde de diméthyle</b>	eau de mer	/	0.016 mg/l
<b>oxyde de diméthyle</b>	micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	/	160 mg/l
<b>oxyde de diméthyle</b>	sédiments (eau douce)	poids sec	0.681 mg/kg
<b>oxyde de diméthyle</b>	sédiments marins	poids sec	0.069 mg/kg
<b>oxyde de diméthyle</b>	terre	poids sec	0.045 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9005 Black Matt Spray**

Date d'établissement: **15.12.2020**, Date de révision: **18.12.2025**, Version: **8.0**

Nom	Type d'exposition	Remarques	Valeur
<b>acétone</b>	eau douce	/	10.6 mg/l
<b>acétone</b>	eau (émission intermittente)	/	21 mg/l
<b>acétone</b>	eau de mer	/	1.06 mg/l
<b>acétone</b>	micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	/	100 mg/l
<b>acétone</b>	sédiments (eau douce)	poids sec	30.4 mg/kg
<b>acétone</b>	sédiments marins	poids sec	3.04 mg/kg
<b>acétone</b>	terre	poids sec	29.5 mg/kg
<b>acétate de n-butyle</b>	eau douce	/	0.18 mg/l
<b>acétate de n-butyle</b>	eau (émission intermittente)	/	0.36 mg/l
<b>acétate de n-butyle</b>	eau de mer	/	0.018 mg/l
<b>acétate de n-butyle</b>	micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	/	35.6 mg/l
<b>acétate de n-butyle</b>	sédiments (eau douce)	poids sec	0.981 mg/kg
<b>acétate de n-butyle</b>	sédiments marins	poids sec	0.098 mg/kg
<b>acétate de n-butyle</b>	terre	poids sec	0.09 mg/kg
<b>Xylène</b>	eau douce	/	0.327 mg/l
<b>Xylène</b>	eau (émission intermittente)	/	0.327 mg/l
<b>Xylène</b>	eau de mer	/	0.327 mg/l
<b>Xylène</b>	micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	/	6.58 mg/l
<b>Xylène</b>	sédiments (eau douce)	poids sec	12.46 mg/kg
<b>Xylène</b>	sédiments marins	poids sec	12.46 mg/kg
<b>Xylène</b>	terre	poids sec	2.31 mg/kg
<b>butane-1-ol</b>	eau douce	/	0.082 mg/l
<b>butane-1-ol</b>	eau (émission intermittente)	/	2.25 mg/l
<b>butane-1-ol</b>	eau de mer	/	0.008 mg/l
<b>butane-1-ol</b>	micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	/	2476 mg/l
<b>butane-1-ol</b>	sédiments (eau douce)	poids sec	0.324 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9005 Black Matt Spray**

Date d'établissement: **15.12.2020**, Date de révision: **18.12.2025**, Version: **8.0**

Nom	Type d'exposition	Remarques	Valeur
<b>butane-1-ol</b>	sédiments marins	poids sec	0.032 mg/kg
<b>butane-1-ol</b>	terre	poids sec	0.017 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

#### Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange au cours des utilisations identifiées

Prenez soin de l'hygiène personnelle – lavez-vous les mains avant la pause et à la fin du travail.

#### Mesures structurelles destinées à éviter l'exposition

Aucune donnée.

#### Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition

Aucune donnée.

#### Mesures techniques destinées à éviter l'exposition

Prenez soin de la bonne ventilation et de l'évacuation locale des vapeurs aux endroits avec une concentration élevée.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection avec la protection de côté (NF EN ISO 16321-1).

#### Protection des mains

Gants de protection (EN 374). Utilisez les gants de protection pour une exposition prolongée (NF EN ISO 374).

#### Matériaux appropriés

Aucune donnée.

#### Protection de la peau

Vêtement de protection en coton et chaussures qui couvrent tout le pied (NF EN ISO 13688/A1, NF EN ISO 20345/A1).

#### Protection respiratoire

Utilisez la protection pour les voies respiratoires en cas de ventilation insuffisante. Portez le masque respiratoire approprié avec le filtre combiné A2-P2.

#### Dangers thermiques

Aucune donnée.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

#### Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange

Aucune donnée.

#### Mesures d'enseignement destinées à éviter l'exposition

Aucune donnée.

#### Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition

Aucune donnée.

#### Mesures techniques destinées à éviter l'exposition

Aucune donnée.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9005 Black Matt Spray**

Date d'établissement: **15.12.2020**, Date de révision: **18.12.2025**, Version: **8.0**

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Données nécessaires pour la santé des employés, la sécurité et l'environnement

État physique	liquide
Forme	Aucune donnée.
Couleur	sans couleur
Odeur	Aucune donnée.
Seuil olfactif	Aucune donnée.
Point de fusion/point de congélation ou point de ramollissement	Aucune donnée.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée.
Inflammabilité	Aucune donnée.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Aucune donnée.
Point d'éclair	0 °C
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée.
Température de décomposition	Aucune donnée.
pH	Substance / mélange non soluble (dans l'eau). <i>Translation required (57928)</i>
Viscosité	Aucune donnée.
Solubilité	Aucune donnée.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Aucune donnée.
Pression de vapeur	Aucune donnée.
densité	1.3761 g/cm <sup>3</sup>
Densité de vapeur	Aucune donnée.
Caractéristiques des particules	Aucune donnée.

## 9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée.

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvants organiques

668 g/l

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9005 Black Matt Spray**

Date d'établissement: **15.12.2020**, Date de révision: **18.12.2025**, Version: **8.0**

## 10.1 Réactivité

Aucune donnée.

## 10.2 Stabilité chimique

Stable à l'usage normal et si le mode d'emploi/conduite/stockage est respecté.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée.

## 10.4 Conditions à éviter

A protéger de la chaleur, des rayons directs du soleil, des flammes et des étincelles.

## 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits dangereux de la décomposition ne se produisent pas pendant un usage normal. Les gaz qui nuisent à la santé se dégagent pendant la combustion/l'explosion.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### (a) Toxicité aiguë

##### Pour les ingrédients

Nom	Type d'exposition	type	Espèce	Temps	Valeur	Méthode	Remarques
<b>oxyde de diméthyle</b>	par inhalation	CL <sub>50</sub>	rat	4 h	308 mg/m <sup>3</sup>	/	/
<b>acétate de n-butyle</b>	par voie cutanée (peau)	DL <sub>50</sub>	lapin	/	5000 mg/kg	/	/

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9005 Black Matt Spray**

Date d'établissement: **15.12.2020**, Date de révision: **18.12.2025**, Version: **8.0**

Nom	Type d'exposition	type	Espèce	Temps	Valeur	Méthode	Remarques
<b>acétate de n-butyle</b>	par inhalation	CL <sub>50</sub>	rat	4 h	9.6 - 29.2 mg/l	/	poussière ou un aérosol
<b>acétate de n-butyle</b>	par voie orale	DL <sub>50</sub>	rat	/	4700 mg/kg	/	/
<b>Xylène</b>	par voie orale	DL <sub>50</sub>	rat	/	> 3523 mg/kg	/	/
<b>Xylène</b>	par voie cutanée (peau)	DL <sub>50</sub>	lapin	/	4200 mg/kg	/	/
<b>Xylène</b>	inhalatoire (vapeur)	CL <sub>50</sub>	rat	4 h	29 mg/l	/	/
<b>butane-1-ol</b>	par voie orale	DL <sub>50</sub>	rat	/	790 mg/kg	/	/
<b>butane-1-ol</b>	par voie cutanée (peau)	DL <sub>50</sub>	lapin	/	3400 mg/kg	/	/
<b>butane-1-ol</b>	par inhalation	CL <sub>50</sub>	rat	4 h	24.64 mg/l	/	poussière ou un aérosol

## (b) Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucune donnée.

## (c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune donnée.

## (d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune donnée.

## (e) Effets mutagènes

Aucune donnée.

## (f) Cancérogenité

Aucune donnée.

## (g) Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée.

## (h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Aucune donnée.

## (i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Pour les ingrédients

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9005 Black Matt Spray**

Date d'établissement: **15.12.2020**, Date de révision: **18.12.2025**, Version: **8.0**

Nom	Type d'exposition	type	Espèce	Temps	Exposition	organe	Valeur	Résultat	Méthode	Remarques
<b>acétone</b>	par voie cutanée (peau)	-	/	/	/	/	/	<i>Translation requirée (26939)</i>	/	/

## (j) Danger par aspiration

Aucune donnée.

## Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Aucune donnée.

## Effets interactifs

Aucune donnée.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance susceptible de causer des troubles endocriniens.

### Autres informations

Aucune donnée.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aiguë

##### Pour les ingrédients

Nom	type	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	Organisme	Méthode	Remarques
<b>oxyde de diméthyle</b>	CE <sub>50</sub>	> 4000 mg/L	48 h	crustacés	<i>Daphnia magna</i>	/	/
<b>acétate de n-butyle</b>	CL <sub>50</sub>	18 mg/L	96 h	poisson	/	/	/
<b>acétate de n-butyle</b>	CE <sub>50</sub>	44 mg/L	48 h	crustacés	/	/	/
<b>acétate de n-butyle</b>	CE <sub>50</sub>	675 mg/L	72 h	algues	/	/	/
<b>Xylène</b>	CL <sub>50</sub>	13.4 mg/L	96 h	poisson	<i>Pimephales promelas</i>	/	/

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9005 Black Matt Spray**

Date d'établissement: **15.12.2020**, Date de révision: **18.12.2025**, Version: **8.0**

Nom	type	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	Organisme	Méthode	Remarques
<b>Xylène</b>	CL <sub>50</sub>	13.1 - 16.5 mg/L	96 h	poisson	<i>Lepomis macrochirus</i>	/	/
<b>Xylène</b>	CL <sub>50</sub>	2661 - 4093 mg/L	96 h	poisson	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	/	/
<b>Xylène</b>	CL <sub>50</sub>	19 mg/L	96 h	poisson	<i>Lepomis macrochirus</i>	/	/
<b>Xylène</b>	CL <sub>50</sub>	30.26 - 40.75 mg/L	96 h	poisson	<i>Poecilia reticulata</i>	/	/
<b>Xylène</b>	CL <sub>50</sub>	23.53 - 29.97 mg/L	96 h	poisson	<i>Pimephales promelas</i>	/	/
<b>Xylène</b>	CL <sub>50</sub>	7711 - 9591 mg/L	96 h	poisson	<i>Lepomis macrochirus</i>	/	/
<b>Xylène</b>	CL <sub>50</sub>	780 mg/L	96 h	poisson	<i>Cyprinus carpio</i>	/	/
<b>Xylène</b>	CL <sub>50</sub>	> 780 mg/L	96 h	poisson	<i>Cyprinus carpio</i>	/	/
<b>Xylène</b>	CL <sub>50</sub>	13.5 - 17.3 mg/L	96 h	poisson	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	/	/
<b>Xylène</b>	EC <sub>50</sub>	3.82 mg/L	48 h	daphnie	/	/	/
<b>butane-1-ol</b>	CL <sub>50</sub>	1376 mg/L	96 h	poisson	/	/	/
<b>butane-1-ol</b>	CE <sub>50</sub>	1328 mg/L	48 h	crustacés	/	/	/

## Toxicité chronique

Aucune donnée.

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Dégradation abiotique, Élimination physique et photochimique

Aucune donnée.

### Biodégradation

#### Pour les ingrédients

Nom	type	degré	Temps	Résultat	Méthode	Remarques
<b>acétone</b>	-	/	/	facilement biodégradable	/	/
<b>butane-1-ol</b>	aérobie	%	/	facilement biodégradable	OECD 301 D	/

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9005 Black Matt Spray**

Date d'établissement: **15.12.2020**, Date de révision: **18.12.2025**, Version: **8.0**

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

#### Pour les ingrédients

Nom	Valeur	Température °C	pH	Concentration	Méthode
acétone	-0.23	/	/	/	/

### Facteur de bioconcentration

#### Pour les ingrédients

Nom	Espèce	Organisme	Valeur	Durée	Résultat	Méthode	Remarques
acétone	FBC	/	3	/	/	/	/

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Aucune donnée.

#### Tension superficielle

Aucune donnée.

#### Adsorption / désorption

Aucune donnée.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation n'est pas faite.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance susceptible de causer des troubles endocriniens.

## 12.7 Autres effets néfastes

Aucune donnée.

## 12.8 Informations complémentaires

Aucune donnée.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9005 Black Matt Spray**

Date d'établissement: **15.12.2020**, Date de révision: **18.12.2025**, Version: **8.0**

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

### ~~Élimination du produit/de l'emballage~~

#### Procédé de destruction du produit ou des résidus

Élimination conformément aux prescriptions légales : laissez dans le collecteur/déménageur/processeur autorisé des déchets dangereux.

#### Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW

Aucune donnée.

#### Procédé de traitement des emballages usagés

L'emballage complètement vidé doit être confié au collecteur autorisé des déchets.

#### Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW

Aucune donnée.

#### Informations pertinentes pour le traitement des déchets

Aucune donnée.

#### Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Aucune donnée.

#### Autres recommandations d'élimination

Aucune donnée.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport





### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID	IMDG	IATA	ADN
UN 1950	UN 1950	UN 1950	UN 1950

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID	IMDG	IATA	ADN
AÉROSOLS	AEROSOLS	AEROSOLS	AEROSOLS

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID	IMDG	IATA	ADN
2	2	2	2
			

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9005 Black Matt Spray**

Date d'établissement: **15.12.2020**, Date de révision: **18.12.2025**, Version: **8.0**

## 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID	IMDG	IATA	ADN
non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant

## 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID	IMDG	IATA	ADN
NON	NON	NON	NON

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	IMDG	IATA	ADN
Quantités limitées: 1 L Dispositions particulières: 190, 327, 344, 625 Instructions d'emballage: P207, LP200 Dispositions spéciales d'emballage: PP87, RR6, L2 facteur : 2 Restrictions dans les tunnels: (D) Classification code: 5F	Quantités limitées: 1 L EmS: F-D, S-U Point d'éclair: 0 °C	Limited Quantity, Packing Instructions (Ltd Qty, Pkg Inst): Y203  Limited Quantity, Maximum Net Quantity/Package (Ltd Qty, Max Net Qty/Pkg): 30 kg G  Packing Instructions (Pkg Inst): 203  Maximum Net Quantity/Package (Max Net Qty/Pkg): 25 kg  Special provisions: A145, A167, A802	Quantités limitées: 1 L

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

ADR/RID	IMDG	IATA	ADN
/	Les marchandises ne peuvent pas être transportées en vrac dans des conteneurs vrac, des conteneurs ou des véhicules.	/	/

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9005 Black Matt Spray**

Date d'établissement: **15.12.2020**, Date de révision: **18.12.2025**, Version: **8.0**

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

---

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

---

- Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

-Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

- Règlement (CE) 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) 1907/2006

#### COV - Directive 2004/42/CE

Les valeurs limite UE et la classe: B(e) 840 g/l. Teneur en COV: 820 g/l

#### Ingrédients conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents

Aucune donnée.

#### Des instructions spéciales

Aucune donnée.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

---

La sécurité chimique n'est pas disponible.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

---

### Modifications des Fiches de Données de Sécurité

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées 2.2 Éléments d'étiquetage 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger 8.1 Paramètres de contrôle 8.2 Contrôles de l'exposition 11.2 Informations sur les autres dangers 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien 12.8 Informations complémentaires 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Source de données principales utilisées dans la fiche de données

Aucune donnée.

#### Abréviations et acronymes

ETA - Estimation de la toxicité aiguë

ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CEN - Comité européen de normalisation

C&E - Classification et étiquetage

CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n°1272/2008

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9005 Black Matt Spray**

Date d'établissement: **15.12.2020**, Date de révision: **18.12.2025**, Version: **8.0**

N° CAS - Numéro du Chemical Abstract Service

CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction

CSA - Évaluation de la sécurité chimique

CSR - Rapport sur la sécurité chimique

DNEL - Dose dérivée sans effet

DPD - Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses

DSD - Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses

UA - Utilisateur en aval

CE - Communauté européenne

ECHA - Agence européenne des produits chimiques

Numéro CE - Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS)

EEE - Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)

CEE - Communauté économique européenne

EINECS - Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire

ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées

FR - Norme européenne

UE - Union européenne

Euphrac - Catalogue européen de phrases normalisées

CED - Catalogue européen des déchets (remplacé par LoW - voir ci-dessous)

SEG - Scénario d'exposition générique

SGH - Système général harmonisé

IATA - Association internationale du transport aérien

OACI-TI - Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses

IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses

IMSBC - Code maritime international des cargaisons solides en vrac

TI - Technologies de l'information

IUCLID - Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées

IUPAC - Union internationale de chimie pure et appliquée

CCR - Centre commun de recherche

Kow - Coefficient de partage octanol-eau

CL50 - Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)

DL50 - Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)

EL - Entité légale

LoW - Liste des déchets (voir <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)

LR - Déclarant principal

F/I - Fabricant/Importateur

EM - État membre

FS - Fiche signalétique

CO - Conditions opératoires

OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques

VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle

JO - Journal officiel

RE - Représentant exclusif

OSHA - Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique

CPE - Concentration prédite sans effet

PNEC - Concentration(s) prédite(s) sans effet

EPI - Équipement de protection individuelle

R(Q)SA - Relation (quantitative) structure-activité

REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques] Règlement (CE) n°1907/2006

RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail (Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)

RIP - Projet de mise en œuvre de REACH

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: **9005 Black Matt Spray**

Date d'établissement: **15.12.2020**, Date de révision: **18.12.2025**, Version: **8.0**

RMM - Mesure de gestion des risques  
APR - Appareil de protection respiratoire  
FDS - Fiche de données de sécurité  
FEIS - Forum d'échange d'informations sur les substances  
PME - Petites et moyennes entreprises  
STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
(STOT) RE - Exposition répétée  
(STOT) SE - Exposition unique  
SVHC - Substances extrêmement préoccupantes  
NU - Nations Unies  
vPvB - Très persist

## **Texte des phrases H visées au point 3**

H220 Gaz extrêmement inflammable.  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.